

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**

COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ

(44760)

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL N°12, RÉUNI LE 12 DECEMBRE 2008

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 14
- absents : 3
- votants : 16

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h 30, le vendredi 12 décembre 2008, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2008.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Thierry DUPOUÉ, MAIRE, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Chantal GUITTONNEAU, ADJOINTS, Jacques PRIEUR, Jean-Marc BOURREAU, Roland HENTZIEN, Jacques PITIOT, Gabriel PRIGENT-ARDOUIN, Françoise SEILLE, Martine DUBOIS, Christiane MEISART.*

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : *Isabelle HUET GOURDON (POUVOIR À Jean-Paul MAAS), Marie BONNIN (POUVOIR À Chantal GUITTONNEAU).*

ÉTAIENT ABSENTS : *Colin LE BOURDAT, Danielle HERROU, François GOSSELIN.*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE (ARTICLE L 2121-15 DU CGCT), Jean-Marc BOURREAU EST NOMMÉ SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal du Conseil Municipal N° 11 du 24 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1-COMMANDE PUBLIQUE :

1.4 Autres contrats :

a) Le projet de création d'un complexe sportif et de loisirs

Le projet de création d'un complexe sportif et de loisirs a fait l'objet d'une consultation en vue de retenir un cabinet d'étude. Huit propositions sont parvenues en mairie et quatre d'entre-elles ont été auditionnées (CESUR, de Rennes, le 20 octobre 2008 ;SARL PRE PROGRAM, de Rennes, le 20 octobre 2008 ; EURL APRITIC, de Saint Nazaire, le 22 octobre 2008 ; CEG, de Clichy, le 24 octobre 2008).

La société PRE PROGRAM propose la meilleure offre au regard de sa note méthodologique et des réponses fournies lors de l'audition.

Le coût proposé par la société s'élève à :

19.159,92 Euros TTC pour la tranche ferme

13.484,90 Euros TTC pour la tranche conditionnelle

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents, le maire à signer le contrat avec la SARL PRE PROGRAM.

2-URBANISME :

2.1 Documents d'urbanisme :

a) Approbation de la création ZPPAUP

Le rapporteur expose à l'assemblée que la « zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager » constitue une servitude d'utilité publique qui, dans les conditions prévues par les articles L 642-2, L 642-3 et L 642-5 du Code du Patrimoine, fixe au travers de son règlement :

- les conditions de conservation des immeubles existants ;*
- les conditions minimales d'insertion des constructions et immeubles neufs, en création ou en substitution ;*
- les conditions de mise en valeur des paysages urbains et naturels.*

Ainsi, dans le périmètre de cette zone, les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles sont soumis à autorisation spéciale, accordée par l'autorité administrative compétente en matière de permis de construire après avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France.

Conformément au décret du 30 mars 2007, il appartient à la commune de délibérer sur le projet, afin d'approuver la création de la Z.P.P.A.U.P. de la Bernerie-en-Retz.

Le Conseil Municipal, l'unanimité des présents :

APPROUVE le dossier définitif de création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de la commune de la Bernerie-en-Retz.

AUTORISE Monsieur le Maire à créer par arrêté la Z.P.P.A.U.P.

CHARGE le maire de procéder aux formalités d'affichage et de publication de l'arrêté de création, et de transmettre à la Sous-Préfecture une copie de la présente délibération et de l'arrêté de création ainsi qu'un dossier complet de la Z.P.P.A.U.P.,

3- DOMAINE et PATRIMOINE **Sans objet**

4- FONCTION PUBLIQUE **Sans objet**

5- INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE :

5.7 Intercommunalité

a) Communauté de Communes de Pornic : Modification des statuts

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des délibérations prises par le Conseil Communautaire et des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pornic portant sur le transfert de compétence « gestion » piscine/centre aquatique et la mise en place d'une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) au niveau de la Fédération du Pays de Retz Atlantique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette modification des statuts et charge le Maire de notifier la délibération du Conseil Municipal à la Communauté de Communes de PORNIC.

b) ORAC : désignation d'un délégué

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de PORNIC met en place un comité de pilotage de l'ORAC chargé de rendre un avis sur l'éligibilité des dossiers et les financements. Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un rapporteur au Comité de Pilotage de l'ORAC.

Monsieur Gabriel PRIGENT-ARDOUIN, seul candidat, est élu à bulletin secret, à l'unanimité des votants moins une procuration, pour siéger au Comité de Pilotage en qualité de titulaire.

6- LIBERTE PUBLIQUE et POUVOIR DE POLICE **Sans objet**

7-FINANCES LOCALES :

7.1 Décisions budgétaires

a) DMI commune

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de la décision modificative n°1 concernant le budget communal

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 concernant le budget communal.

b) DMI – Office Municipal de Tourisme.

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de la décision modificative n°1 concernant le budget de l'Office Municipal de Tourisme.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 concernant le budget de l'Office Municipal de Tourisme.

c) vote du taux des impôts pour 2009

Le Conseil Municipal est chargé, chaque année, de la fixation du taux des impôts locaux. Conformément aux engagements pris, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des impôts locaux fixés en 2008.

- Taxe d'habitation : 11,43 %
- Taxe foncière bâtie : 14,05 %
- Taxe foncière non bâtie : 42,26 %
- Taxe Professionnelle : 14,52 %

d) Examen et vote du budget primitif pour 2009.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2009 sont examinées et votées par les conseillers municipaux.

Le projet de Budget primitif 2009 est présenté par le maire au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, a procédé au vote par chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement et par programmes en ce qui concerne la section Investissements.

Section de fonctionnement :

En DEPENSES : le chapitre 012 (charges de personnel) est voté à l'unanimité ; les autres chapitres sont votés à l'unanimité.

L'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement est voté à l'unanimité.

En RECETTES : tous les chapitres sont votés à l'unanimité.

L'ensemble des recettes de la section de fonctionnement est voté à l'unanimité.

La section de fonctionnement est équilibrée à 3 161 872Euros.

Ce budget permet un auto-financement au profit de la section d'investissement de 554 685Euros.

Section d'Investissements :

Les programmes sont votés, à l'unanimité, tant en DEPENSES qu'en RECETTES ;

La section Investissement est équilibrée à 928 769Euros.

L'état du personnel titulaire est voté à l'unanimité.

L'état du personnel non titulaire est voté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, suivant les tableaux annexés, les subventions aux associations et différents organismes pour un montant de 241 945 Euros, étant précisé que :

La subvention à l'Association ADAPEI a été votée à l'unanimité des présents (Jean-Paul DAVIAUD, intéressé par la question n'a pas pris part au vote).

La subvention à l'Association ATB a été votée à l'unanimité des présents (Jean-Paul DAVIAUD intéressé par la question n'a pas pris part au vote)

La subvention à l'Association BOCA a été votée à l'unanimité des présents (Jean-Paul DAVIAUD intéressé par la question n'a pas pris part au vote)

La subvention à l'Association Les Marcheurs de l'Amitié a été votée à l'unanimité des présents (Roland HENTZIEN intéressé par la question n'a pas pris part au vote)

La subvention à l'Association SRB a été votée à l'unanimité des présents (Annie LITAUD intéressée par la question n'a pas pris part au vote)

Le Conseil Municipal précise qu'en ce qui concerne les prix en fin d'année scolaire, la subvention sera versée aux écoles, au fur et à mesure de la présentation des justificatifs d'achat.

e) budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme pour 2009

La section de fonctionnement est équilibrée à 64 379,00 Euros.

Le Conseil Municipal examine et vote à l'unanimité le budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme pour 2009.

7.5 Subventions

a) subvention FIAH : adoption du projet et du plan de financement

Le rapporteur rappelle au conseil que la commune a déposé un dossier de demande de subvention sollicitant une aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel d'accès aux Handicapés (FIAH).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet technique, approuve le plan de financement de l'opérations et sollicite la subvention au titre du FIAH.

7.10 Divers

a): Retrait d'un véhicule du parc automobile

Un véhicule communal, (véhicule de la Police Municipale) immatriculé 942 BDH 44, est hors service compte tenu de son état mécanique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le retrait dudit véhicule du parc automobile communal pour destruction.

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

Sans objet

9- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.10 Autres domaines de compétences des communes

a) SYDELA II Autorisation de signer le PV de transfert.

Le rapporteur rappelle qu'une importante réorganisation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité a été engagée dans le courant de l'année 2007.

Cette restructuration a abouti à la disparition du syndicat mixte départemental d'énergie de Loire-Atlantique SYDELA I et à la création d'une nouvelle structure départementale du syndicat mixte le SYDELA II au 1^{er} juin 2008.

Afin de procéder aux opérations budgétaires et comptables relatives à la liquidation du syndicat et ainsi procéder au transfert de patrimoine le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer le procès verbal de transfert.

b) Convention entre la commune, le groupe scolaire et l'amicale laïque

Le rapporteur expose à l'assemblée la convention qui a pour objet l'utilisation des locaux scolaires municipaux et du matériel informatique associatif dans le but d'organiser des séances de formation, et définit les relations entre la Commune, le Groupe Scolaire et l'Amicale Laïque.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet de convention et autorise le maire à signer cette convention.

c) Demande de renouvellement de la commune en commune touristique

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2008-884 du 02/09/2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le renouvellement de la dénomination en « Commune Touristique » et charge le maire de procéder aux formalités nécessaires au renouvellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Compte-rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le 18 décembre 2008 et distribué aux conseillers municipaux.

Le Maire, Thierry DUPOUE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 12 : SEANCE DU 12 décembre 2008

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 12/12/08	EMARGEMENTS
Thierry DUPOUÉ	Maire	Présent	
Jean-Paul MAAS	1 ^{er} Adjoint	Présent	
Jean-Paul DAVIAUD	2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Annie LITAUD	3 ^{ème} Adjoint	Présente	
Gilles PICHARD	4 ^{ème} Adjoint	Présent	
Chantal GUITTONNEAU	5 ^{ème} Adjoint	Présent	
Jacques PRIEUR	Conseiller Municipal	Présent	
Jean-Marc BOURREAU	Conseiller Municipal	Présent	
Colin LE BOURDAT	Conseiller Municipal	Absent	NON
Roland HENTZIEN	Conseiller Municipal	Présent	
Jacques PITIOT	Conseiller Municipal	Présent	
Gabriel PRIGENT-ARDOUIN	Conseiller Municipal	Présent	
Isabelle HUET-GOURDON	Conseillère Municipale	Pouvoir à Jean-Paul MAAS	NON
Danielle HERROU	Conseillère Municipale	Absent	NON
Françoise SEILLE	Conseillère Municipale	Présente	
Martine DUBOIS	Conseillère Municipale	Présente	
Marie BONNIN	Conseillère Municipale	Pouvoir à Chantal GUITTONNEAU	NON
Christiane MEISART	Conseillère Municipale	Présente	
François GOSSELIN	Conseiller Municipal	Absent	NON